

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR  
L'EXPANSION DES REGIONS - SEGER**

S.A. au capital de 50.000 €  
Siège social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S. DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le - 3 AOUT 2009  
sous le n° A 4040

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

**LE 28 AOUT 2008**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille huit, le 28 août à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hubert ROUY, Président Directeur Général.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction ;

- Madame Nadine THIBERT, représentant la Société SOREFI ;
- Madame Geneviève ROUY.

Le bureau de l'Assemblée désigne en qualité de Secrétaire, Monsieur Yann GUILLAUME.

Madame Isabelle FANJAS, représentant la Société KPMG SA, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, assiste à l'Assemblée.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des 1.276 actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée, réunissant ainsi au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ainsi qu'au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence à laquelle est jointe la liste des actionnaires ;
- le texte des résolutions.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Après discussion, les résolutions suivantes sont adoptées par l'assemblée :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur François CHOUSTA de ses fonctions d'administrateur à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 25 juillet 2008 et décide de nommer en remplacement, la Société SOREFI dont le siège social est situé 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON, représentée par Madame Nadine THIBERT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société SOREFI, représentée par Madame Nadine THIBERT, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée et déclare accepter ces fonctions.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Hubert ROUY, Président, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président,

Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,

**Copie certifiée conforme**

H. ROUY

La Société SOREFI  
Représentée par N. THIBERT

G. ROUY

Y. GUILLAUME



**SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION  
SOREFI**

SARL au capital de 23.800 €  
Siège social : 18 Boulevard de Brosses  
21000 DIJON  
R.C.S : DIJON 317 784 361

Décreté en vertu de  
du Tribunal  
de Commerce  
de Dijon  
le - 3 AOUT 2009  
sous le n° A 604

Je soussigné **Monsieur Hubert ROUY**, Gérant de la **SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION, en abrégé SOREFI**, SARL au capital de 23.800 € - siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 317 784 361, atteste par la présente que **Madame Nadine THIBERT** a été nommée à l'effet de représenter la Société SOREFI, elle-même nommée en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur François CHOUSTA, démissionnaire, par Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 28 août 2008.

Fait à DIJON

Le 20/07/2009